

La Rochelle
Université

Recueil des actes administratifs

■ n° 554

17 octobre 2025

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2025-573 du 9 octobre 2025 portant levée partielle de l'interdiction d'accès à certaines salles du bâtiment Marie Curie et réaffectation de locaux

Élections

Proclamation des résultats de l'élection des représentantes et représentants des personnels aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025

Proclamation des résultats de l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025

**Arrêté n° 2025-573 du 9 octobre 2025 portant levée
partielle de l'interdiction d'accès à certaines salles du
bâtiment Marie Curie et réaffectation de locaux**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la
prévention médicale dans la fonction publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2024-578 du 8 novembre 2024 modifié portant sur l'interdiction provisoire
d'accès aux salles libérées par le laboratoire Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs) dans
le bâtiment CURIE,

ARRÊTE

Article 1 – Levée partielle de l'interdiction d'accès

L'interdiction d'occupation et d'utilisation prévue par l'arrêté du n° 2024-578 du 8 novembre
2024 susvisé est levée pour les locaux situés au deuxième étage, zone A, du bâtiment Marie
Curie, localisé avenue Michel Crépeau à La Rochelle, et identifiées en rouge sur le plan annexé
au présent arrêté.

Article 2 – Réaffectation des locaux

Les locaux visés à l'article 1 sont affectés au Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour
l'environnement (LASIE), à l'exception des espaces communs (sanitaires, circulations, locaux
techniques et logistiques, logement, salle Barthélémy) qui sont affectés à la direction du
Patrimoine et de la logistique.

Article 3 – Maintien de l'interdiction sur les autres espaces

L'interdiction d'occupation et d'utilisation demeure en vigueur pour l'ensemble des autres
locaux mentionnés dans l'arrêté n° 2024-578 du 8 novembre 2024 susvisé, qui n'ont pas
encore fait l'objet d'une réaffectation.

Article 4 – Publication et affichage

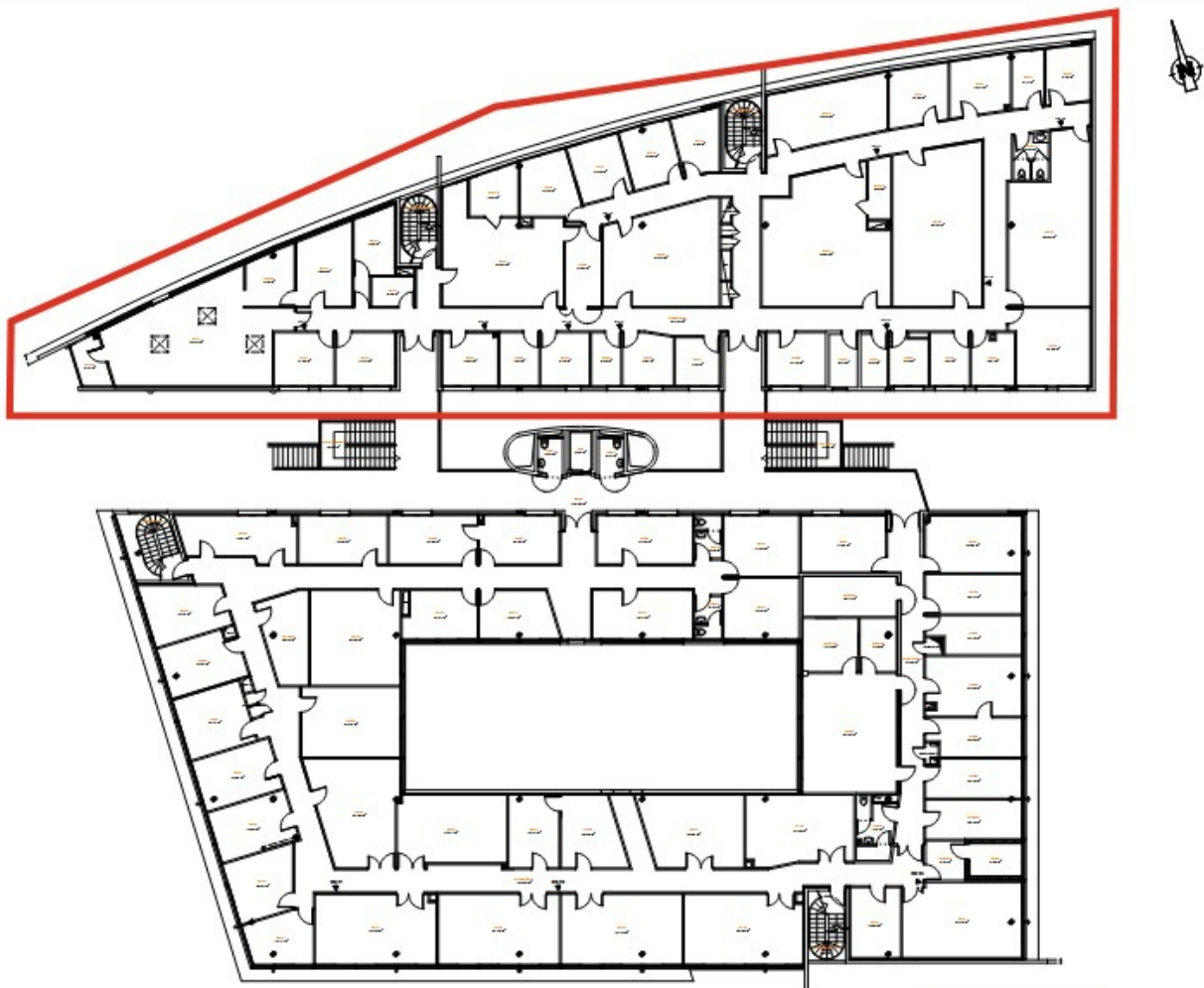
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'Université et affiché dans les locaux concernés du
bâtiment Marie Curie .

Fait à La Rochelle, le 9 octobre 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Annexe



La Rochelle
Université

LA ROCHELLE UNIVERSITE

DPaL - Service Opérations Immobilières

Tél : 06.68.37.58.53 @ : wendy.loyenet@univ-lr.fr

Nom du Plan : CURIE niv 2

Dessinateur : M. Myhié

Validé par : W. Loyenet

Date : 2023

Echelle : 1/250

**Proclamation des résultats de l'élection des
représentantes et représentants des personnels aux
conseils des départements de l'Institut universitaire de
technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université, notamment son article 17,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2025-491 du 15 septembre 2025 portant organisation de l'élection des représentantes et représentants des personnels aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025,
Vu l'arrêté n° 2025-507 du 1^{er} octobre 2025 portant recevabilité des candidatures et listes pour l'élection des représentantes et représentants des personnels aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025,
Considérant que la liste électorale des personnels enseignants-chercheurs et enseignants du département Réseaux et télécommunications est constituée majoritairement d'hommes et de seulement deux femmes qui ont exprimé par écrit leur refus de se porter candidate aux présentes élections,
Considérant la nécessité de pallier à l'impossibilité matérielle et objective d'appliquer les dispositions relatives à la parité des candidatures au sein du collège précité, afin de garantir une représentation effective des personnels enseignants-chercheurs et enseignants au sein du conseil de département concerné,
Vu les procès-verbaux de dépouillement du 14 octobre 2025,

PROCLAME

Article 1 : Proclamation des résultats pour le collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	20
Nombre de votantes et de votants	13
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	10

Ont obtenu :

Collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels de Génie biologique				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Liste 1 enseignants	1	Mme MICLON Morgane	6	3
	2	M. CARBONNE Philippe		
	3	Mme ORY Pascaline		
	4	Néant		
	5	Néant		
	6	Néant		

Liste 2 enseignants	1	Mme LEBOIS Marion	4	2
	2	M. GENEAU Graziello		
	3	Mme TARTU Sabrina		
	4	Néant		
	5	Néant		
	6	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme MICLON Morgane
- > M. CARBONNE Philippe
- > Mme ORY Pascaline
- > Mme LEBOIS Marion
- > M. GENEAU Graziello

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Génie civil - construction durable** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	23
Nombre de votantes et de votants	16
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	16

Ont obtenu :

Collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels de Génie civil - construction durable				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Les enseignants GC	1	Mme COUOT Cécile	16	6
	2	M. LUX Jérôme		
	3	Mme CAVALLI Nelly		
	4	M. REIDENBACH Stéphane		
	5	Mme BESOMBES Colette		
	6	M. AUBERNON Corentin		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme COUOT Cécile
- > M. LUX Jérôme
- > Mme CAVALLI Nelly
- > M. REIDENBACH Stéphane
- > Mme BESOMBES Colette
- > M. AUBERNON Corentin

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	24
Nombre de votantes et de votants	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	14

Ont obtenu :

Collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels d'Informatique				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Liste Dialogue et Sérénité	1	M. SUIRE Cyrille	7	3
	2	Mme LASSUS Annick		
	3	M. BOHE Jean-Michel		
	4	Néant		
	5	Néant		
	6	Néant		
Liste Sérénité et Dialogue	1	M. CROTTEREAU Philippe	7	3
	2	Mme DUMOUCHEL Élise		
	3	M. LAVALLÉE Cédric		
	4	Néant		
	5	Néant		
	6	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. SUIRE Cyrille
- > Mme LASSUS Annick
- > M. BOHE Jean-Michel
- > M. CROTTEREAU Philippe
- > Mme DUMOUCHEL Élise
- > M. LAVALLÉE Cédric

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	11
Nombre de votantes et de votants	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5

Ont obtenu :

Collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels de Réseaux et télécommunications				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
RetT	1	M. DUMARTIN Thierry	5	3
	2	M. HELLY Bernard		
	3	M. GAUGUE Alain		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. DUMARTIN Thierry
- > M. HELLY Bernard
- > M. GAUGUE Alain

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	22
Nombre de votantes et de votants	10
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	10

Ont obtenu :

Collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels de Techniques de commercialisation				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Les enseignants TC	1	Mme DAVID Pascale	10	6
	2	M. DEJEAN Sylvain		
	3	Mme DAVEAU-MARTIGNOLES Véronique		
	4	M. JAUFREY Éric		
	5	Mme HERAULT-FOURNIER Catherine		
	6	M. RENAUDIN Maxime		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme DAVID Pascale
- > M. DEJEAN Sylvain
- > Mme DAVEAU-MARTIGNOLES Véronique
- > M. JAUFREY Éric
- > Mme HERAULT-FOURNIER Catherine
- > M. RENAUDIN Maxime

Article 2 : Proclamation des résultats pour le collège 2 des personnels Biatss

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	5
Nombre de votantes et de votants	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5

Ont obtenu :

Collège 2 des personnels Biatss de Génie biologique			
N°	Nom de la candidate ou du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
1	Mme DE LA CORTE GOMEZ Jennifer	1	0
1	Mme MARTRON Célia	4	1

En foi de quoi est élue :

> Mme MARTRON Célia

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Génie civil - construction durable** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombres de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	4
Nombre de votantes et de votants	3
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	3

A obtenu :

Collège 2 des personnels Biatss de Génie civil - construction durable			
N°	Nom de la candidate ou du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
1	M. MEUSNIER Jean-François	3	1

En foi de quoi est élu :

> M. MEUSNIER Jean-François

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombres de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	3
Nombre de votantes et de votants	3
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	3

A obtenu :

Collège 2 des personnels Biatss d'Informatique			
N°	Nom de la candidate ou du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
1	Mme MONTIER Adélaïde	3	1

En foi de quoi est élue :

> Mme MONTIER Adélaïde

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombres de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	2
Nombre de votantes et de votants	2
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	2

A obtenu :

Collège 2 des personnels Biatss de Réseaux et télécommunications			
N°	Nom de la candidate ou du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
1	Mme BURLET Valérie	2	1

En foi de quoi est élue :

> Mme BURLET Valérie

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombres de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	2
Nombre de votantes et de votants	1
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	1

A obtenu :

Collège 2 des personnels Biatss de Techniques de commercialisation			
N°	Nom de la candidate ou du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
1	Mme SIMONNET Carole	1	1

En foi de quoi est élue :

> Mme SIMONNET Carole

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'Institut universitaire de technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente proclamation, laquelle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 14 octobre 2025.

Le président

Gérard Blanchard



**Proclamation des résultats de l'élection des représentantes et
représentants des usagères et usagers aux conseils des
départements de l'Institut universitaire de technologie de
La Rochelle du 14 octobre 2025**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université, notamment son article 17,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n°2025-492 du 15 septembre 2025 portant organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025,
Vu l'arrêté n°2025-508 du 1^{er} octobre 2025 portant recevabilité des candidatures et listes pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025,
Vu l'arrêté n°2025-575 du 6 octobre 2025 portant modification de l'arrêté n° 2025-508 du 1^{er} octobre 2025 portant recevabilité des candidatures et listes pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 14 octobre 2025,
Considérant que la liste électorale des usagères et usagers de troisième année de BUT du département Réseaux et télécommunications est exclusivement composée d'hommes,
Considérant que la liste électorale des usagères et usagers de deuxième année de BUT du département Informatique est constituée majoritairement d'hommes et de seulement deux femmes dont l'une d'entre elles a exprimé par écrit son refus de se porter candidate aux présentes élections,
Considérant la nécessité de pallier à l'impossibilité matérielle et objective d'appliquer les dispositions relatives à la parité des candidatures au sein des collèges précités, afin de garantir une représentation effective des usagères ou usagers au sein des conseils de département concernés,
Vu les procès-verbaux de dépouillement du 14 octobre 2025,

PROCLAME

Article 1 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	99
Nombre de votantes et de votants	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	29

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de BUT 1				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 1	1	Mme LAHAYE Emma	29	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. POISSON Briac		
	3	Mme FLORETTE Jade		
	4	M. ROULON Tyson		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme LAHAYE Emma (titulaire)
- > M. POISSON Briac (titulaire)
- > Mme FLORETTE Jade (suppléante)
- > M. ROULON Tyson (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	86
Nombre de votantes et de votants	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	40

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de BUT 2				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 2	1	M. BUFFET-REGNIER Hugo	40	2 sièges (et 1 suppléant)
	2	Mme IMBERT Laura		
	3	M. PUEYO MUR Thibault		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. BUFFET-REGNIER Hugo (titulaire)
- > Mme IMBERT Laura (titulaire)
- > M. PUEYO MUR Thibault (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	76
Nombre de votantes et de votants	10
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	10

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de BUT 3				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 3	1	M. RAMENATTE Loucyan	10	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	Mme BERNARD Léa		
	3	M. GEMGEMBRE Ulysse		
	4	Mme CROIZIER Jeanne		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. RAMENATTE Loucyan (titulaire)
- > Mme BERNARD Léa (titulaire)
- > M. GEMGEMBRE Ulysse (suppléant)
- > Mme CROIZIER Jeanne (suppléante)

Article 2 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Génie civil – construction durable** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	111
Nombre de votantes et de votants	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	11

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de BUT 1				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 1 GC	1	M. TAPIA Francisco-Christophe	11	2
	2	Mme LEFEVRE Judith		
	3	Néant		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. TAPIA Francisco-Christophe (titulaire)
- > Mme LEFEVRE Judith (titulaire)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département

Génie civil – construction durable de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	91
Nombre de votantes et de votants	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	13

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de BUT 2				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 2 GC	1	Mme PANCALDI-BOUVIER Ambre	13	2
	2	M. CHAUSSAT Lorenzo		
	3	Néant		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme PANCALDI-BOUVIER Ambre (titulaire)
- > M. CHAUSSAT Lorenzo (titulaire)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Génie civil – construction durable** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	86
Nombre de votantes et de votants	22
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	22

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de BUT 3				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 3 GC	1	M. LEMONNIER Nathan	22	2
	2	Mme GADIOU Chloé		
	3	Néant		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. LEMONNIER Nathan (titulaire)
- > Mme GADIOU Chloé (titulaire)

Article 3 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	89
Nombre de votantes et de votants	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	30

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de BUT 1				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 1 INFO	1	Mme DEVAUX Céline	30	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. ZANINI Maxence		
	3	Mme LE MAGADUR Armelle		
	4	M. BERGER Quentin		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme DEVAUX Céline (titulaire)
- > M. ZANINI Maxence (titulaire)
- > Mme LE MAGADUR Armelle (suppléante)
- > M. BERGER Quentin (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	61
Nombre de votantes et de votants	13
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	13

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de BUT 2				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 2 INFO	1	Mme GAILLARD Arwenne	13	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. GARNIER Simon		
	3	M. JANVIER Anatole		
	4	M. TRUCHI Elouan		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme GAILLARD Arwenne (titulaire)
- > M. GARNIER Simon (titulaire)
- > M. JANVIER Anatole (suppléant)
- > M. TRUCHI Elouan (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	68
Nombre de votantes et de votants	22
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	21

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de BUT 3				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 3 INFO	1	M. BENLAROUSSE Elias	21	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	Mme TEXIER Aurore An		
	3	M. GIRAUD Émilien		
	4	Mme HARRIS Charlotte		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. BENLAROUSSE Elias (titulaire)
- > Mme TEXIER Aurore An (titulaire)
- > M. GIRAUD Émilien (suppléant)
- > Mme HARRIS Charlotte (suppléante)

Article 4 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1 siège (et 1 suppléant)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	42
Nombre de votantes et de votants	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	5

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de BUT 1				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
RT étudiants BUT 1	1	M. PULUIUEVA-LORILLEUX Loan	5	1
	2	Néant		

En foi de quoi est proclamé élu :

> M. PULUIUEVA-LORILLEUX Loan (titulaire)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1 siège (et 1 suppléant)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	31
Nombre de votantes et de votants	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de BUT 2				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
RT étudiants BUT 2	1	M. GOSSET Louis	5	1
	2	Néant		

En foi de quoi est proclamé élu :

> M. GOSSET Louis (titulaire)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1 siège (et 1 suppléant)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	18
Nombre de votantes et de votants	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	7

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de BUT 3				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
RT étudiants BUT 3	1	M. ADAM Timéo	7	1 siège (et 1 suppléant)
	2	M. GROSLIERE Lucas		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. ADAM Timéo (titulaire)
- > M. GROSLIERE Lucas (suppléant)

Article 5 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	160
Nombre de votantes et de votants	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	9

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de BUT 1				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Etudiants BUT 1 TC	1	Mme CLAIRAND Emma	9	2
	2	M. DARDINIER Paul		
	3	Néant		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme CLAIRAND Emma (titulaire)
- > M. DARDINIER Paul (titulaire)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	138
Nombre de votantes et de votants	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de BUT 2				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
BUT 2 TC	1	Mme BIDEAU Maïlys	5	2 sièges (et 1 suppléant)
	2	M. MARCEILLIER Nathan		
	3	Mme POISSON Mélanie		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme BIDEAU Maïlys (titulaire)
- > M. MARCEILLIER Nathan (titulaire)
- > Mme POISSON Mélanie (suppléante)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	141
Nombre de votantes et de votants	16
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	15

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de BUT 3				
Nom de la liste	N°	Noms de la candidate et du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Etudiants BUT 3	1	Mme LECUONA Emma	15	2
	2	M. FESTOC Noah		
	3	Néant		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme LECUONA Emma (titulaire)
- > M. FESTOC Noah (titulaire)

Article 5

Le directeur général des services et le directeur de l'Institut universitaire de technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente proclamation, laquelle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 14 octobre 2025.

Le président

Gérard Blanchard